

Rumilly, le 19 novembre 2020

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale**Arrêté n° 2020-337/T319**

Nos réf. : PB/DP/cc

➔ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES VEHICULES RUE DU COLLEGE DU 23 AU 27 NOVEMBRE 2020 A L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise EUROVIA ALPES,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de modifier la circulation des véhicules pour permettre le bon déroulement des travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public, les travaux de revêtement bitumineux réalisés par l'entreprise **EUROVIA ALPES**, **rue du Collège, du lundi 23 novembre 2020 au vendredi 27 novembre 2020 de 9h à 16h.**

Article 2 : Compte tenu de la conception des lieux et de l'implantation du chantier, la **circulation et le stationnement des véhicules sera interdite rue du Collège**, à l'exception de ceux des riverains et des véhicules de secours, **pendant toute la durée des travaux.**

Alinéa 2 : Une déviation sera mise en place par la rue Charles de Gaulle.

Alinéa 3 : Les riverains pourront accéder à leur domicile en se conformant aux directives du personnel de chantier.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des travaux par le demandeur.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- EUROVIA ALPES 80 route des Ecoles 74330 POISY,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

